

Point 1 : Dépassement du système capitaliste et alterdéveloppement

Nous devons faire le constat que notre parti a renoncé à prendre position vis à vis du capitalisme. En général, il utilise le terme dans ses discours et ses programmes sans vraiment lui donner un sens en parlant indifféremment de capitalisme ou de sphère marchande, en lui affublant des adjectifs choisis (capitalisme financier, capitalisme libéral...) comme si le terme en soi n'était pas suffisamment signifiant.

Cela traduit une posture beaucoup plus profonde qu'une simple prise de position sémantique. Force est de constater que le Parti Socialiste ne se pose plus la question de la pertinence du système qui régule aujourd'hui l'ensemble des rapports sociaux. Ce faisant, il se condamne à ne proposer que des ajustements « à la marge ». Or selon nous, la légitimité à construire un projet politique à Gauche porteur de sens, porté par un idéal fort, ne peut s'ancre que dans un dépassement du système capitaliste.

Au terme d'un processus démocratique, nous redessinerons tout d'abord les contours du domaine public, de la sphère marchande régulée, de l'économie sociale et solidaire. Pour chacun de ces secteurs, nous redéfinirons les règles du contrôle politique et citoyen et nous agirons pour la reconnaissance et l'extension des biens communs et des biens de connaissance.

- 🕒 Nous élargirons donc considérablement le domaine public en proposant une réappropriation publique (via l'Etat, les collectivités locales et d'autres acteurs public) des secteurs touchant aux besoins fondamentaux.
- 🕒 Nous limiterons le champ de la sphère marchande tout en l'encadrant par des normes sociales, environnementales. Si la rationalité des principaux acteurs et notamment l'espérance d'une rentabilité du capital pour l'entreprise s'exercera toujours dans cette sphère, elle sera limitée, encadrée. Chaque fois que cela est possible, nous inciterons les entreprises à produire de façon localisée leurs différentes productions.
- 🕒 Nous favoriserons l'appropriation collective, démocratique, relocalisée et décentralisée de moyens de production via notamment une socialisation de l'investissement. Cette appropriation permettra notamment un développement de l'économie sociale et solidaire et une réduction progressive du rôle aujourd'hui central des marchés financiers.

Ce dépassement du système capitaliste passe par ce que nous pourrions appeler un alterdéveloppement qui implique une rupture culturelle qui affiche clairement le primat du politique sur l'économique et la mise en place d'un système humaniste gouvernés par et pour les citoyens.

L'alterdéveloppement est un développement radicalement différent de celui d'aujourd'hui, un développement pluriel de nos sociétés. Radical ne veut pas dire extrémiste, donc potentiellement tyrannique. Ce qualificatif doit être compris dans son sens étymologique : ce qui va à la racine des choses.

Cette réflexion passe par un premier objectif, essentiel et préalable : celui de dessiner le projet de société fort et mobilisateur et ainsi de poser la question du sens. Nous refusons que l'argent soit la mesure de toute richesse et la source de tout sens. Nous voulons proposer des valeurs qui déclassent véritablement le matérialisme rampant : nous devons imaginer une société où il existe un infléchissement de cette course à la consommation matérielle, où l'on renonce à cet imaginaire économique, où l'on cesse de croire que "plus" égale "mieux" et où l'on redécouvre une consommation plus proche de nos besoins réels.

Nous devons changer radicalement de modèle si nous voulons éviter le grand désordre mondial et le désastre écologique annoncés. Ce changement passe par la prise de conscience citoyenne et collective, la volonté des politiques et des mesures d'application volontaristes et équitables.

La politique relève aussi de nos actes quotidiens pour incarner nos idées et nous engage autour d'un nouveau pacte social nécessaire pour changer notre société, individuellement et collectivement.

Comme Dominique Méda, nous affirmons que « L'ambition de notre société n'est pas le développement économique ou l'accumulation de biens, mais le développement de l'ensemble de la société. Un développement collectif et durable, qui s'accompagne d'une amélioration des conditions de vie et de la mise à disposition pour tous des ressources matérielles et immatérielles nécessaires pour permettre à chacun de vivre pleinement son humanité et sa citoyenneté active. La répartition des biens, des revenus, l'accroissement du niveau d'éducation et de santé de l'ensemble de la population, la capacité à maîtriser la violence, l'accès et la qualité des services publics, la vitalité de la vie sociale et démocratique, le degré d'égalité entre hommes et femmes, le respect de l'environnement, la maîtrise par les individus de leur temps, la qualité de vie, l'accès à la Culture, la sécurité économique... sont autant d'indicateurs qui permettent de mesurer la véritable richesse d'un pays ».

Ce projet de développement universel, l'alterdéveloppement, doit permettre à chacun de faire pleinement partie de la société, d'être autonome en disposant non seulement de moyens financiers, mais aussi des outils lui permettant d'exercer un jugement, de participer à des choix communs. Or le système économique actuel est fondé sur la logique « création de besoin / consommation / production / travail » et représente une inacceptable marchandisation de l'homme.

Au contraire, la diversité des activités humaines - amicales, familiales, amoureuses, artistiques, culturelles, politiques - est une source d'enrichissement individuel et social. Elles sont nécessaires et essentielles à l'épanouissement de chacun.

Point 2 : Pour de nouveaux indicateurs de richesse

Aujourd'hui le calcul de la croissance repose sur le produit intérieur brut, le fameux PIB, c'est à dire la valeur marchande créée par l'économie lorsqu'elle produit tous les biens et services qui se vendent dans un pays pendant un an. On ajoute ensuite à cette valeur marchande les « coûts de production » des services non marchands des administrations publiques. Ce n'est pas la *valeur* de ces services qui est intégrée au PIB mais leur *coût*.

Le PIB est donc une « richesse » purement économique et monétaire. Avec ce mode de calcul, les réparations des catastrophes naturelles, le traitement de déchets, les dépenses liées à la dégradation des conditions de vie et de travail... font progresser le PIB ! A l'inverse, de nombreuses activités qui contribuent au bien-être, comme le bénévolat, le travail domestique, les activités culturelles ou encore l'éducation populaire, ne sont pas prises en compte.

Il existe plusieurs dizaines d'indicateurs alternatifs et il serait illusoire, voire dangereux de guider une politique avec un seul indicateur figé. C'est leur complémentarité qui donne une vision plus large du niveau de richesse d'une société. Nous exigeons la publication régulière et comparative d'indicateurs mesurant des richesses autres que purement économiques, en voici les principaux :

- 🕒 L'Indicateur de Développement Humain (IDH) qui intègre des indicateurs de santé et d'éducation.
- 🕒 L'Indice de Santé Sociale (ISS) qui intègre, outre la santé et l'éducation, des critères de pauvreté, d'inégalités et d'accidents.
- 🕒 L'empreinte écologique qui reflète le degré d'utilisation de la nature par l'Homme.
- 🕒 Le PIB Vert qui déduit du PIB les coûts des dommages environnementaux et sociaux.
- 🕒 Le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté (BIP 40), seul indicateur synthétique, alternatif digne de ce nom disponible en France qui intègre 60 critères sociaux différents.

Des indicateurs de ce type ont vocation à être produits à la fois au niveau local, régional, national, européen et mondial afin d'être débattus. Il faudrait les publier annuellement, en même temps que les comptes de la nation et les présenter au Parlement et dans les collectivités territoriales avec la même solennité. Ces indicateurs fourniraient ainsi l'occasion aux pouvoirs politiques d'alimenter le débat public sur le sens du développement et ainsi de déterminer les mesures à mettre en œuvre.

Rien ne se prête actuellement à un large débat public sur le sens du progrès, et sur celui des politiques économiques. Un tableau de bord pourrait reprendre des indicateurs de ce type pour servir de boussole à la mise en œuvre d'un projet de société visant à l'amélioration du bien-être individuel et collectif.

Enfin, il est essentiel de promouvoir aussi ce que de nombreux militants associatifs appellent la comptabilité du 21^{ème} siècle, c'est-à-dire une comptabilité adaptée aux enjeux de notre temps, mesurant de manière différente la richesse. Comptes économiques, sociaux et environnementaux sont indissociables.

Point 3 : Prendre en compte l'urgence écologique et la crise énergétique

En France, un groupe d'experts travaille depuis quelques années sur le facteur 4 au sein de l'association Négawatt¹.

Nous proposons de prendre comme base d'action en France le scénario Négawatt fondé, simultanément sur la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ce scénario présente l'avantage d'être réaliste car il se limite à l'utilisation des techniques

¹ www.negawatt.org

existantes, il ne fait pas le pari risqué d'une quelconque rupture technologique notamment en matière de stockage de l'électricité, de séquestration du carbone, de développement des techniques fondées sur l'hydrogène ou sur le nucléaire de la 4ème génération. Il est également réaliste car il décrit les mesures concrètes à mettre en œuvre et démontre que leur financement est possible.

Conforme aux objectifs du « facteur 4 », le scénario Negawatt vise notamment à identifier ces négawatts qui représentent l'énergie non consommée grâce à un usage plus sobre et plus efficace. (soit environ 64% de notre consommation d'énergie primaire).

La sobriété consiste à supprimer les gaspillages à tous les niveaux de l'organisation de notre société ainsi qu'au niveau de nos comportements individuels, sans pour autant recourir au rationnement ou à l'austérité. Par exemple mieux profiter de la lumière naturelle, réduire les éclairages inutiles, réguler le chauffage, rationaliser les modes de déplacements des hommes et des marchandises, développer les transports collectifs, la pratique du vélo en ville...

L'efficacité énergétique a le potentiel d'être à elle seule la plus grande source d'économie d'émission de GES (gaz à effet de serre) du secteur énergétique. Elle consiste à utiliser des techniques qui consomment moins d'énergie pour rendre les mêmes services. Il est possible de réduire d'un facteur 2 à 4 certaines de nos consommations d'énergie et de matières premières à l'aide de techniques déjà éprouvées. Il faudra pour cela remettre progressivement à niveau les équipements actuels les plus énergivores, lancer un programme d'amélioration énergétique des bâtiments anciens, généraliser les ampoules basse consommation, développer les réseaux de chaleur en co-génération...

Enfin, les énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolien, géothermie, biomasse), si elles sont bien réparties et décentralisées, ont un faible impact sur l'environnement. Elles seules permettront de répondre durablement à nos besoins en énergie tout en respectant notre planète.

Ce scénario est considéré comme crédible par les experts et même les politiques compétents en la matière. Saura-t-on l'appliquer à temps alors qu'il y a urgence ?

Nous proposons également la création d'un pôle public de l'énergie et d'une fiscalité écologique volontariste avec en premier lieu la mise en place d'une taxe carbone. Nous nous prononçons pour la relocalisation de la production et notamment pour une agriculture nourricière et non intensive avec un cycle de production-consommation en circuit court.

Enfin nous lancerons un grand débat au sein du Parti Socialiste sur la question de l'énergie nucléaire qui prendra notamment compte les risques d'accidents, de prolifération et liés aux déchets.

Point 4 : Pour une nouvelle politique de migration

La planète est un patrimoine commun : nul ne choisit ni le lieu, ni l'époque, ni l'environnement politique, économique et environnemental de sa naissance. Seule une politique de migration solidaire, réaliste, ouverte et humaniste est dès lors acceptable.

Les pays dits « riches » sont responsables des déséquilibres actuels entre pays d'origine et pays d'accueil. Aujourd'hui, les flux migratoires sont le résultat de déséquilibres entre les pays : l'immigration est à la fois l'occasion, pour les pays du Nord, de s'enrichir en allant piller ailleurs les ressources humaines et naturelles et pour les migrants des pays pillés de fuir des conditions économiques et/ou politiques souvent très difficiles, voire des situations environnementales intenable du fait du dérèglement climatique.

Les pays « riches » ont largement contribué à créer une « pression migratoire » et à l'alimenter, rendant inopérante et injuste toute politique de restriction migratoire. Ils entretiennent la misère et le désespoir dans les pays pauvres, en perpétuant le pillage de leurs richesses, acculant les plus pauvres à la migration. Enfin, ils ont aggravé la situation en diminuant leurs aides aux pays en développement depuis les années 1990.

Il est de notre responsabilité de rappeler que les conditions mêmes de la « pression migratoire » ont été créées par des inégalités économiques, politiques et sociales dont on ne peut rendre responsables les migrants. Nous devons combattre sans relâche les discours et pratiques actuelles tendant à criminaliser les « sans-papiers ». Les immigrés et les Français issus de l'immigration sont les premières victimes de l'insécurité économique, du chômage, de la précarité des conditions de travail, de la perte de confiance et de solidarité. On leur réserve de surcroît le rôle du bouc émissaire de tous les maux de notre société. Or ils sont comme tout être humain à la recherche d'équité et de dignité.

Se battre pour une nouvelle politique de migration

Le droit à la migration est un droit fondamental. Pour que cette chance soit partagée entre les individus et les pays d'accueil et d'origine, la liberté de circulation et d'établissement doit être reconnue comme un droit fondamental, conformément aux articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

La transition vers une nouvelle politique migratoire ouverte et humaniste implique en premier lieu la régularisation de tous les sans-papiers actuellement sur le territoire français.

La régularisation consiste à donner un titre de séjour de longue durée, contrairement à la naturalisation qui permet d'accéder à la nationalité française. Il s'agit de deux enjeux différents et certains font l'amalgame en jouant sur les peurs d'une soi-disant « dilution de l'identité nationale ».

La régularisation ne vise pas à augmenter la population étrangère, mais simplement à... régulariser leur situation, les sortir de la clandestinité et leur donner la possibilité de vivre dignement. Une régularisation permettrait à tous d'accéder aux droits, aux services, de participer pleinement à la vie de la cité et donc de s'intégrer plus facilement à la société française.

Par ailleurs, la France est loin d'être le pays d'accueil que l'on nous présente parfois : les migrants représentent seulement 5,6 % de la population en France, contre 18% au Canada, 9% en Autriche ou encore 10% aux USA.

« 200 000 à 400 000 sans-papiers en France », déclare Nicolas Sarkozy. Ce chiffre est à comparer avec la régularisation des 690 000 sans-papiers effectuées en Espagne en 2005, et de celle qui a concerné 634 000 sans-papiers en Italie en 2003. A noter qu'en 2007, la population totale de l'Espagne était de 40.4 millions, 58.1 millions pour l'Italie et 63.4 millions pour la France. Les régularisations effectuées en Espagne comme en Italie montrent que ces politiques sont possibles. La campagne de régularisation des migrants clandestins en Espagne n'a pas provoqué d'appel d'air, en particulier venant des sans-papiers de France.

Quant à la régularisation sur critères, faut-il rappeler que la liberté de circulation et d'établissement est reconnue par les articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 ? C'est un droit fondamental dont l'accès ne peut être conditionné au fait de pouvoir brandir un contrat de travail ou une feuille d'impôt !

En outre, la politique de régularisation liée aux critères implique forcément des choix, des priorités et de procéder à un « tri » entre ceux qui méritent de rester et les autres. Il s'agit fondamentalement d'une question éthique : les sans papiers ne sont ni du bétail, ni une simple ressource pour le pays.

Régulariser les « seuls travailleurs » reviendrait enfin à ne régulariser que ceux qui ont fait croire qu'ils étaient en situation régulière et à maintenir dans la clandestinité ceux qui travaillent au noir ...

Cette régularisation de tous les sans-papiers devra s'accompagner de :

- ① la dépénalisation du séjour irrégulier et l'abolition de toute rétention administrative.
- ② l'instauration d'un caractère suspensif pour tout recours contre une décision administrative de refus de séjour des sans-papiers
- ③ l'abandon des restrictions au regroupement familial
- ④ la lutte contre les entreprises des pays d'accueil qui cherchent à exploiter l'immigration clandestine et contribuent en premier lieu à appeler ces immigrants
- ⑤ la possibilité pour l'ensemble des migrants actuellement en France de disposer, sur simple demande, d'une autorisation de séjour et de travail de longue durée (titre de séjour unique et renouvelable) et la motivation systématique pour tout refus, qui ne pourra être justifié que par les risques avérés que ce migrant ferait courir à la nation ou aux personnes. Une politique permettant d'obtenir des visas de séjour de longue durée modifiera les comportements des migrants. Actuellement, les retours dans les pays d'origine –pour de courtes ou de longues durées- ne sont pas envisagés car le retour en France est trop incertain. Avec une politique plus ouverte, il y aura une plus grande fluidité dans les déplacements.
- ⑥ l'accès des migrants aux mêmes droits fondamentaux que ceux des citoyens nationaux et la mise en place de formations spécifiques d'adaptation (enseignement linguistique, formations complémentaires) ainsi que des conditions d'une intégration à la vie de la cité, dont le droit de vote immédiat aux élections locales.

Nos propositions pour un véritable co-développement

Le co-développement que nous souhaitons doit s'appuyer sur :

- ① un encouragement des migrations temporaires (études, bourses, échanges de savoirs...) dans une logique d'allers-retours entre pays d'accueil et pays d'origine qui favorisent le développement de celui-ci et le retour des personnes qui le souhaitent un développement des échanges d'éducateurs, d'enseignants, d'artistes sur la base de projets bilatéraux, une reconnaissance réciproque des diplômes.
- ② l'attribution automatique d'un statut (titre de séjour, droits fondamentaux) de longue durée. En effet, ce n'est que sur la base d'un statut stable et de longue durée que des coopérations durables peuvent être entreprises par les immigrés installés avec leur pays d'origine. La double nationalité pourra être accordée après cinq ans de résidence aux étrangers attestant d'une maîtrise minimum de la langue nationale, ouvrant ainsi le droit de vote à l'ensemble des élections.
- ③ les facilités accordées aux migrants issus des pays en développement pour effectuer des transferts de fonds. Les études montrent en effet que ces transferts constituent un mode de coopération privilégié. Il s'agit donc de limiter les frais liés à ces transferts et de favoriser des transferts collectifs (via des associations porteuses de projets locaux).
- ④ Le refus de la marchandisation du vivant et la garantie de l'accès aux soins et aux médicaments au-delà de toute logique marchande.
- ⑤ Le renoncement de l'Europe à ses aides à l'exportation de matières agricoles.
- ⑥ Une véritable souveraineté alimentaire .
- ⑦ Enfin, une politique de naturalisation plus généreuse sera mise en place.
- ⑧ Ces mesures complètent l'aide au développement (financière et technologique) qui devra être accrue et recentrée pour mieux lutter contre la misère et soutenir en

priorité les projets locaux émancipateurs. Le manque d'efficacité de l'aide vient souvent de l'absence d'engagement à long terme des gouvernements.

Point 5 : Pour un accès universel aux droits

L'objectif de toute société devrait être de permettre à chacun de ses membres de s'épanouir et de devenir des citoyens éclairés et libres qui agissent sur le présent et la démocratie, qui s'investissent dans la vie de la cité, qui participent équitablement à l'effort de production des biens et des savoirs... Sans accès aux droits fondamentaux comment peut-on véritablement exercer sa citoyenneté ? La satisfaction de l'ensemble de ces besoins est donc un préalable inconditionnel que la société doit garantir à chacun.

Vers une prise en charge universelle des soins par un pôle public de la santé

La notion de « droit à la santé » renvoie au droit de chaque individu de bénéficier du meilleur état de santé possible. Il signifie que l'individu a droit à un ensemble de mesures relatives à la prévention de la maladie et au traitement du patient, mais aussi à ce que l'Etat s'abstienne de tout acte qui pourrait mettre en danger sa santé. Le droit à la santé c'est finalement le droit aux soins, à la prévention mais aussi à la sécurité sanitaire, son caractère inconditionnel et universel est d'abord une question de justice et de fraternité.

En France, seules 75% des dépenses de santé sont prises en charge par les régimes d'assurance maladie obligatoire, le reste relevant des organismes de couverture complémentaire facultatifs ou de la prise en charge directe par le malade. Malgré l'instauration de la Couverture Maladie Universelle (CMU), qui reste un progrès et un acquis majeur (avec 4.5 millions de bénéficiaires), environ 6 millions de personnes ne sont pas couvertes par une assurance maladie complémentaire. De plus, il existe de très fortes disparités entre ces assurances complémentaires qui évoluent dans un marché fortement concurrentiel, avec des inégalités face aux coûts d'accès considérables.

Parce que la vie humaine ne peut pas avoir de prix et parce que les droits à la santé constituent une pierre angulaire du « vivre ensemble », ceux-ci, plus que tous les autres droits fondamentaux, doivent bénéficier d'un effort collectif particulier.

Nous proposons une couverture médicale qui remboursera l'ensemble des soins et dispensera les patients des avances de frais. Elle consistera en une assurance maladie universelle. Elle sera unique, uniforme, obligatoire et remplacera à terme la multiplicité des systèmes d'assurances maladie (obligatoires et/ou complémentaires). L'accès aux soins ne devra pas être un revenu différé du travail. L'impôt se substituera donc au financement par les cotisations sociales. Dans cette optique, le contrôle et la gestion des organismes de protection sociale doivent être conjointement assumés par le Parlement et un organe représentatif de la société civile.

Par ailleurs, si le droit à la santé, comme celui à l'éducation, est un droit essentiellement financé sur fonds publics, comment expliquer que le système de santé, à la différence du système éducatif, soit composé d'un secteur libéral hypertrophié ? Pourquoi les médecins et personnels de santé ne sont-ils pas, comme dans l'Education Nationale, essentiellement des membres de la fonction publique ? Que l'on considère les modes de rémunération, la répartition géographique des activités, les missions ou le financement du système de santé, il apparaîtrait juste, utile et nécessaire pour les médecins, les patients et les contribuables de créer progressivement un corps étendu d'Etat de la fonction médicale intégrant l'ensemble de la profession (médecins, pharmaciens, dentistes, infirmières, professions paramédicales, industrie pharmaceutique...) autour d'un service public de la santé qui ne devra pas remettre en cause le choix de son médecin.

Il convient non seulement de donner un accès gratuit aux soins, mais aussi de repenser notre système médical pour favoriser la prévention. En effet, dans de nombreux systèmes médicaux, à l'image du système français, les questions médicales sont centrées sur les soins plutôt que sur la prévention des maladies. Une explication de ce phénomène réside dans le mode de rémunération des médecins : une rémunération « à l'acte » conduit à un développement du nombre de consultations et d'actes médicaux ainsi qu'à une prescription parfois excessive de médicaments. Il faut donc privilégier un paiement forfaitaire du médecin en fonction du nombre de patients suivis. Par des politiques volontaristes en matière d'organisation du système médical, le système contribuera aussi à réduire les contraintes financières qui pèsent sur lui, sans pour autant s'appuyer sur une maîtrise comptable (et donc forcément injuste) des dépenses.

Le droit à accéder à un minimum de ressources : accès gratuit aux premières tranches de consommation d'eau et d'énergie

« Vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimer » Victor Hugo.

L'accès minimum à un certain nombre de biens et de services relève d'une logique d'humanité. Les droits fondamentaux doivent inclure des ressources matérielles permettant la lutte contre l'exclusion et l'indépendance des individus vis-à-vis des pressions que le système économique exerce sur eux.

Nous considérons que les premières tranches de consommation d'eau, d'électricité et de certains services de télécommunications essentiels doivent être considérées comme des biens fondamentaux garantis par la collectivité indépendamment des situations financières ou sociales des individus.